



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 03 novembre 2022

PROCES-VERBAL

(art. L2121-25 du CGCT)

PUBLICATION DU ...

L'an deux mille vingt-deux, le 03 Novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LIAIGRE, Maire,

Présents : M. LIAIGRE, PELLOQUIN, COULAY, GAUDIN, WATEL, BOQUET, PORCHE, RIVIERE, DURAND, CHARPENTEAU.

Absente excusée : Mme CHAUVINEAU Marie-Thérèse (a donné pouvoir de vote à Mme RIVIERE Anaïs)

Secrétaire de séance : M. CHARPENTEAU Samuel

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 10 votants : 11

(pouvoir de vote de Mme CHAUVINEAU Marie-Thérèse confié à M. LIAIGRE Alain)

Approbation des Procès-Verbaux des séances du 07 juillet et du 22 septembre 2022

//Délibérations//

- **CAN : désignation d'un élu au sein du réseau développement durable des communes.
- **ADM79 : adoption d'une motion de mesures nécessaires à la survie de collectivités locales.
- **Stérilisation des chats : convention 2023 avec l'Association "30 Millions d'Amis"
- **APE des Petits Rexois : demande de subvention exceptionnelle.

//Questions diverses//

- **Commémoration du 11 novembre 2022
- **Marché de Noël proposé par l'APE le dimanche 4 Décembre 2022.
- **Point avancement commerce multiservices
- **Petit Rexois
- **Manifestations de fin d'année (voeux)

M. Alain LIAIGRE ouvre la séance du Conseil Municipal.
Samuel CHARPENTEAU est désigné secrétaire de séance par M. Alain LIAIGRE.

En préambule de cette séance, M. Alain LIAIGRE propose de faire valider le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2022. Compte-tenu du délai de relecture de ce dernier, il est décidé de reporté à la prochaine séance les procès-verbaux du 7 Juillet 2022 et du 22 Septembre 2022.

M. Christophe GELOT et M. Alain LIAIGRE présente les décisions prises par le Maire au titre des délégations confiées par le Conseil Municipal.

1. Décisions prises par le Maire au titre des délégations confiées par le Conseil Municipal en début de mandat (article 2122-22 du CGCT)

Référence délibératoire = DCM-21-0462020 du 5/06/2020

- *Travaux de réalisation de sorties de toiture (évacuations – Hors marché) : 1 495,00 € HT auprès de OUEST COUVERTURE (budget commerce),*
- *Prestation de matériel et de signalétique sécurité incendie : 541,16 € HT auprès de SAS VIAUD-SIMIE (budget commerce).*

2. Délibérations soumises au vote du Conseil Municipal

2.1 - Délibération n°1 : CAN, Désignation d'un élu au sein du réseau développement durable des communes

M. Christophe GELOT nous présente le réseau et son fonctionnement. Il indique que chaque commune est représentée par un élu référent au sein du réseau développement durable de la CAN.

Suite à la recomposition du Conseil Municipal en juin 2022, Il est nécessaire de désigner un nouvel élu siégeant au sein de ce réseau qui se réunit une fois par trimestre autour des questions de transition énergétique et de développement durable

M. Alain LIAIGRE explique sa participation sous la dernière mandature à ce réseau notamment sur les projets de photovoltaïque. Il explique plusieurs projets débattus dans ce réseau. Il indique également que ce réseau est sous l'égide de Mme Séverine Vachon.

M. Samuel CHARPENTEAU se propose de représenter la commune à cette instance.

M. David PORCHE se propose de le suppléer en cas d'indisponibilité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la désignation de M. Samuel CHARPENTEAU au sein du réseau développement durable des communes de la CAN.

2.2 - Délibération n°2 : Association des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), adoption d'une motion de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales

M. Christophe GELOT explique le contexte de cette motion de mesures et cette invitation lancée par l'ADM 79 à tous les maires du département par un courrier en date du 3 octobre 2022. Elle a convié les maires et présidents d'intercommunalités deux-sévriens (256 communes et 8 EPCI) à faire adopter une motion sur l'avenir des finances publiques lors des séances de conseil municipal et communautaire à venir.

M. Alain LIAIGRE lit les éléments écrits de la motion de mesures et les commente. L'exemple de l'augmentation du prix des granulés pour la chaudière communale est évoqué.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et adopte la signature du Maire de la commune de cette motion de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales.

2.3- Délibération n°3 : Campagne de stérilisation des chats, convention 2023 avec l'association « 30 Millions d'Amis »

Mme Anaïs RIVIERE explique la démarche et propose une reconduction pour 2023 de la convention de partenariat avec l'Association « 30 Millions d'Amis » et le renouvellement de la campagne de stérilisation de chats.

Mme Anaïs RIVIERE évoque un projet autour de 6 chats à capturer et à faire stériliser avec une participation financière 50/50 entre la commune et l'association partenaire : soit une participation de 270,00€ pour la commune (sur la base d'un prix médian auprès des services vétérinaires).

M. Alain LIAIGRE et M. Philippe PELLOQUIN évoque la convention de 30 millions d'amis et notamment les demandes à faire au préalable (devis) au vétérinaire.

Mme Anaïs RIVIERE indique que ce tarif est bloqué auprès du vétérinaire et que cette demande n'est pas nécessaire.

M. Christophe GELOT rappelle qu'une convention a été signée en 2022 par la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

En aparté de cette délibération, M. Alain LIAIGRE évoque la possible adhésion de la commune à l'association de FORS (l'Arche de Vokkodys).

M. Alain LIAIGRE questionne M. Philippe PELLOQUIN sur la forme juridique que pourrait prendre cette adhésion.

M. Philippe PELLOQUIN se questionne sur le fait de subventionner une association de la commune de Fors. Il est proposé de discuter de cette adhésion dans le cadre d'une future réunion.

2.4- Délibération n°4 : Association des Parents d'Elèves (APE) des Petits Rexois : Demande de subvention exceptionnelle

M. Alain LIAIGRE indique qu'il s'agit de l'organisation d'une 2ème édition du Marché de Noël sur la Place du Champ de Foire.

La demande faite par courrier de l'Association des Parents d'Elèves (APE) des Petits Rexois porte sur une subvention exceptionnelle afin de soutenir le budget de cette manifestation et d'alimenter une trésorerie courante pour l'association APE. La demande de subvention exceptionnelle de l'APE est de 1 500,00€ TTC.

M. Alain LIAIGRE lit le courrier reçu pour la demande de subvention de l'APE. Il complète avec la subvention attribuée pour l'année 2021. M. Alain LIAIGRE exprime son point de vue sur cette subvention « exceptionnelle ».

M. David PORCHE évoque à son tour son point de vue sur l'accompagnement de cette manifestation.

Mme Séverine COULAY revient sur les antécédents entre l'APE et la commune, et notamment sur l'année 2021.

M. Samuel CHARPENTEAU précise l'intérêt de cette subvention. Il précise également qu'il en va de l'intérêt de la commune de soutenir une initiative d'une association communale pour une manifestation qui aura lieu sur la commune et qui a réussi à mobiliser près de 1 000 personnes en 2021.

M. David PORCHE évoque la nécessité d'avoir un retour rapide sur cette manifestation (bilan) après sa réalisation.

M. Philippe PELLOQUIN indique son point de vue sur l'aspect financier de cette demande et qu'une association ne doit pas faire de profit avec une subvention.

Mme Séverine COULAY indique ne pas comprendre cette somme de 1 500 €. Elle indique par la même occasion que l'association à surement des réserves financières et que ce n'est pas à la subvention de la commune de servir à avancer les frais de cette manifestation et faire des bénéfiques à la fin.

M. Philippe PELLOQUIN et Mme Séverine COULAY indique qu'il est compliqué de se positionner sans connaître le budget annuel de l'association.

M. Samuel CHARPENTEAU demande si le budget annuel de chaque association est demandé.

M. Samuel CHARPENTEAU rappelle la subvention accordée à la SEP pour 2022 par la Société d'Education Populaire et que le soutien de la commune doit être à minima le même.

M. Alain LIAIGRE explique le contexte de la demande de la SEP.

M. David PORCHE rappelle qu'il sera important d'avoir un bilan de la manifestation et une clarification des dépenses.

M. Philippe PELLOQUIN propose que la subvention soit de 900 €.

M. Samuel CHARPENTEAU ne comprend pas cette somme de 900 € et demande des explications sur cette valeur. Il demande pourquoi une somme supérieure à 1 000 € et inférieure à 1 500 € ne peut pas être proposée.

M. Alain LIAIGRE reprend également la proposition de 900 €, et évoque la possibilité pour l'association de faire une nouvelle demande de subvention en 2023.

M. Alain LIAIGRE et M. Christophe GELOT évoque la nouvelle procédure pour les demandes de subventions (Contrat d'engagement républicain).

Après délibération, le Conseil Municipal valide une subvention de 900 € TTC à 10 voix pour et une voix contre.

3. Questions diverses

3.1 – Commémoration du 11 Novembre

M. Alain LIAIGRE indique que la manifestation débutera à 10h15 devant la mairie.

Dans un souci d'organisation, il est demandé aux conseillers et adjoints qui le peuvent de venir dès 9h15 à la salle des fêtes pour préparer la salle.

M. Julien DURAND se propose de lire le texte du secrétaire d'état. Il proposera également à sa fille de lire un texte.

La commande de la gerbe de fleurs sera à réaliser par la commune.

La préparation du pot du 11 novembre se fera avec M. Claude CHAUVET.

Une vente des bleuets sera faite par les enfants de l'école.

Depuis 4/5 ans, à la lecture du nom des soldats mort au combat de l'année précédente (2021), il est de convenance à ce qu'un membre de l'équipe municipale réponde par « Mort pour la France ». Il est proposé que ce soit fait par les présents à tour de rôle.

M. Alain LIAIGRE nous indique également que le SARPA a fait une demande pour passer les rencontrer avant la commémoration.

3.2 – Organisation autour du Marché de Noël proposé par l'APE le dimanche 4 décembre 2022

M. Alain LIAIGRE nous informe qu'une réunion est prévue le 9 novembre avec Mme GUICHETEAU pour évoquer les décorations de Noël en vue du marché.

Il indique qu'il y a beaucoup d'attente pour le transport et la mise en place du matériel qui se feront vraisemblablement le vendredi 2 décembre pour la mise en place et le lundi 5 décembre pour le rangement. Une déviation de la départementale est également prévue et des panneaux seront à disposer.

3.3 – Point sur l'avancement du commerce multiservices

M. Alain LIAIGRE évoque la réception de chantier qui a eu mardi 25 Octobre 2023 avec des réserves (mise en route de la pompe à chaleur, éclairage trop violent et l'accessibilité).

Il est également indiqué que de nouveaux dossiers de candidature ont été déposés (5). M. Alain LIAIGRE fait la lecture des mails reçus.

M. Samuel CHARPENTEAU propose que les artisans/producteurs de la commune soient consultés pour leur mettre à disposition à titre occasionnel ces locaux dans le but de le faire vivre en attendant la mise en place d'un professionnel.

M. Alain LIAIGRE évoque les dernières modalités administratives liées à la sécurité du site pour le 19 novembre. Il indique également que cette démarche est compliquée mais il ne ferme pas la porte à une mise à disposition du commerce sous certaines conditions.

M. Adrien WATEL propose de faire les vœux du Maire dans le local « Il était une fois ».

3.5 – Journal Municipal Le Petit Rexois – Edition du 1^{er} trimestre 2023

M. Alain LIAIGRE indique la réalisation d'un petit rexois pour le 1^{er} trimestre 2023

M. Samuel CHARPENTEAU évoque la possibilité de décaler l'impression et la distribution à mi-février.

Alain propose de repousser la date du prochain petit rexois et d'évoquer les futures dates à la prochaine réunion préparatoire.

Un calendrier prévisionnel est proposé pour les prochaines réunions :

- Prochaine réunion préparatoire le 30 novembre 18h30
- Prochain conseil le 8 décembre 20h
- Prochaine commission du petit Rexois le 23 novembre à 18h30
- Impression et distribution semaine 3

M. Christophe GELOT indique également 2 dates de réunions futures :

- Mercredi 9 Novembre 2022 à 18h30 avec le maire de Saint-Hilaire-la-Palud
- Mardi 10 Janvier 2023 à 20h30 Salle des fêtes de Mauzé sur le Mignon (Réunion publique du PLUiD)

M. David PORCHE rappelle l'intérêt de l'organisation d'une réunion préparatoire en vue de la réunion avec le Maire de Saint-Hilaire-la-Palud.

Mme Séverine COULAY indique être dans une démarche inverse avec un échange préalable avec le maire de Saint-Hilaire-la-Palud et la mise en place d'une commission pour aborder les sujets évoqués.

M. Julien DURAND relance le débat sur le rendez-vous avec le maire de Saint-Hilaire-la-Palud.

3.6 – Manifestation de fin d'année (Vœux du Maire)

M. Alain LIAIGRE indique qu'il n'y a pas eu de manifestation des vœux depuis 2020. Il demande quelle organisation le conseil municipal souhaite mettre en place.

La question de mettre dans la boîte aux lettres de chaque foyer une carte de vœux est également abordée.

La séance est levée à 22h50

Le Maire,
Alain LIAIGRE

